

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-déc.-20	31-déc.-19
Portefeuille-titres	3.1	3 866 086,181	3 881 785,047
Obligations de sociétés		1 055 933,024	1 376 524,605
Emprunts d'Etat		2 480 975,157	2 505 260,442
Titres des Organismes de Placement Collectif		329 178,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 725 866,570	2 605 103,017
Placements monétaires		2 232 091,339	1 783 188,818
Disponibilités		1 493 775,231	821 914,199
Créances d'exploitation	3.5	7 810,991	9 069,312
Total Actif		7 599 763,742	6 495 957,376
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 820,727	12 181,037
Autres créditeurs divers	3.7	18 883,744	18 236,627
Total Passif		31 704,471	30 417,664
Actif net		7 568 059,271	6 465 539,712
Capital	3.8	7 149 733,169	6 126 842,339
Sommes distribuables	3.11	418 326,102	338 697,373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		31,282	2,725
Sommes distribuables de l'exercice		418 294,820	338 694,648
Actif net		7 568 059,271	6 465 539,712
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 599 763,742	6 495 957,376

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Revenus du portefeuille titres	3.2	213 167,804	231 824,217
Dividendes		-	-
Revenus des obligations		82 114,316	92 273,326
Revenus des emprunts d'Etat		131 053,488	139 550,891
Revenus des placements monétaires	3.4	239 529,454	235 985,644
Revenus des billets de trésorerie		182 647,835	193 165,449
Revenus des certificats de dépôt		19 610,080	15 178,864
Revenus des comptes à vue		37 271,539	27 641,331
Total des revenus des placements		452 697,258	467 809,861
Intérêts des mises en pension	3.12	-	(6 557,983)
Charges de gestion des placements	3.9	(47 688,545)	(51 159,912)
Revenus nets des placements		405 008,713	410 091,966
Autres charges	3.10	(27 536,056)	(26 655,787)
Résultat d'exploitation		377 472,657	383 436,179
Régularisation du résultat d'exploitation		40 822,163	(44 741,531)
Sommes distribuables de l'exercice		418 294,820	338 694,648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(40 822,163)	44 741,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 174,719)	(1 133,810)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		82,390	(13 223,460)
Frais de négociation de titres		-	(1 054,150)
Résultat net de l'exercice		364 380,328	368 024,759

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	364 380,328	368 024,759
Résultat d'exploitation	377 472,657	383 436,179
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(13 174,719)	(1 133,810)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	82,390	(13 223,460)
Frais de négociation de titres	-	(1 054,150)
Distributions de dividendes	(338 670,865)	(360 936,891)
Transaction sur capital	1 076 810,096	(1 243 742,609)
Souscription	9 273 317,928	14 935 477,569
Capital	9 157 600,000	14 827 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(140 514,418)	(187 648,507)
Régularisation des sommes distribuables	256 232,346	295 326,076
Rachat	8 196 507,832	16 179 220,178
Capital	8 105 000,000	16 043 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(123 897,577)	(203 847,324)
Régularisation des sommes distribuables	215 405,409	340 067,502
Variation de l'actif net	1 102 519,559	(1 236 654,741)
Actif net		
En début d'exercice	6 465 539,712	7 702 194,453
En fin d'exercice	7 568 059,271	6 465 539,712
Nombre d'actions		
En début d'exercice	62 130	74 282
En fin d'exercice	72 656	62 130
Valeur liquidative	104,162	104,065
Taux de rendement	5,331%	5,049%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2020	% actif
Titres OPCVM				
<u>Titres SICAV</u>		320 382,000	329 178,000	4,331%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	3 000	320 382,000	329 178,000	4,331%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 029 017,010	1 055 933,024	13,894%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	20 464,060	20 729,454	0,273%
ATL 2019-1	1 000	80 000,000	80 508,800	1,059%
BH 2009-B	4 000	122 800,000	122 812,800	1,616%
BTE 2010-B	6 000	300 000,000	304 075,200	4,001%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	108 973,600	1,434%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	100 000,000	104 644,000	1,377%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	120 000,000	123 744,000	1,628%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	125 752,950	128 502,370	1,691%
UIB SUB 2015	1 500	60 000,000	61 942,800	0,815%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 625 746,000	2 480 975,157	32,645%
Obligations de l'Etat		3 173,500	3 321,666	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	2 190,000	2 296,715	0,030%
EMPRUNT ETAT 2014 B/6.15%	50	983,500	1 024,951	0,013%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 477 653,491	32,602%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 477 653,491	32,602%
TOTAL		3 975 146,260	3 866 086,181	50,871%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	100 000,000
BTA	0,000
Titres OPCVM	320 382,000
TOTAL	420 382,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values
Emprunts sociétés	417 236,610	417 275,000	38,390
BTA	1 531,000	1 575,000	44,000
Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000
TOTAL	418 767,610	418 850,000	82,390

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 213 167,804 TND pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	213 167,804	231 824,217
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>82 114,316</u>	<u>92 273,326</u>
- intérêts	82 114,316	92 273,326
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>131 053,488</u>	<u>139 550,891</u>
- intérêts	131 053,488	139 550,891
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	213 167,804	231 824,217

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 3 725 866,570 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		2 214 077,471	2 232 091,339	29,371%
<u>Emetteur AMS</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	245 811,803	246 399,345	3,242%
AMS 70J 22/12/2020 (11,00%)	1	245 811,803	246 399,345	3,242%
<u>Emetteur Electrostar</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	391 204,674	398 175,279	5,239%
ELECTROSTAR 90J 06/10/2020 (11,00%)	1	293 576,642	299 780,201	3,945%
ELECTROSTAR 100J 29/11/2020 (11,00%)	1	97 628,032	98 395,078	1,295%
<u>Emetteur STEQ</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	534 437,299	543 509,401	7,152%
STEQ 120J 22/10/2020(11,00%)	1	534 437,299	543 509,401	7,152%
<u>Emetteur GIF</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	543 378,933	544 687,157	7,167%
GIF 50J 22/12/2020 (11,00%)	1	543 378,933	544 687,157	7,167%

Emetteur TSB				
Certificat de dépôt	1	499 244,762	499 320,157	6,570%
TSB 10J 31/12/2020 (6 ,81%)	1	499 244,762	499 320,157	6,570%
Disponibilités		1 493 775,231	1 493 775,231	19,656%
Dépôts à vue		1 493 775,231	1 493 775,231	19,656%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 707 852,702	3 725 866,570	49,026%

3.4 Les revenus de placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 239 529,454 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	182 647,835	193 165,449
Intérêts des certificats de dépôt	19 610,080	15 178,864
Intérêts des comptes courants	37 271,539	27 641,331
TOTAL	239 529,454	235 985,644

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 810 ,991 TND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	69,312
Agios créditeurs à recevoir	7 800,000	9 000,000
TOTAL	7 810,991	9 069,312

3.6 Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 12 820 ,727 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Rémunération Distributeurs	4 578,830	4 350,370
Rémunération Gestionnaire	5 494,595	5 220,439
Rémunération Dépositaire	2 747,302	2 610,228
TOTAL	12 820,727	12 181,037

3.7 Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 18 883,744 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	612,565	561,047
Provision jeton de présence	12 000,000	10 841,396
Honoraires commissaire aux comptes	6 130,160	6 757,690
TCL	141,019	76,494
TOTAL	18 883,744	18 236,627

3.8 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2020</u>	
Montant (en nominal)	6 213 000,000
Nombre de titres	62 130
Nombre d'actionnaires	258
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	9 157 600,000
Nombre de titres émis	91 576
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	8 105 000,000
Nombre de titres rachetés	81 050
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Sommes non distribuables	-115 866,831
Montant du capital au 31/12/2020	7 149 733,169
<u>Nombre de titres</u>	72 656
Nombre d'actionnaires	220

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	8 796,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	- 21 970,719	-1 133,810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	8 452,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	-21 675,460
Frais négociation de titres	0,000	-1 054,150
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-13 092,329	-15 411,420
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 157,661	-86 945,058
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-140 514,418	-187 648,507
Régularisations sommes non distribuables rachats	123 897,577	203 847,324
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-115 866,831	-86 157,661

3.9 Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 47 688,545 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	17 031,622	18 271,394
Rémunération gestionnaire (TSI)	20 437,940	21 925,674
Rémunération dépositaire (TSB)	10 218,983	10 962,844
TOTAL	47 688,545	51 159,912

3.10 Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 27 536,056 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération commissaire aux comptes	6 463,793	7 372,704
Redevance CMF	6 812,481	7 308,377
Jetons de présence	13 158,604	10 841,226
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000
Autres impôts	901,178	933,480
TOTAL	27 536,056	26 655,787

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	26 ,508	23,113	-18,339	31,282
Exercice n	377 472,657	256 209,233	-215 387,070	418 294,820
Sommes Distribuables				418 326,102

3.12 Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Ce poste affiche pour la période allant du 01.01 au 31.12.2020 un solde nul contre 6 557,983 TND pour la même période de l'exercice 2019, représentant les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions

4- Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2020, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par actions :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	6,231	7,530	12,984	6,341	6,101
Intérêts des mises en pension	-	-0,106	-0,271	-0,005	-
Charges de gestion des placements	-0,656	- 0,823	- 1,595	- 0,850	-0,826
REVENUS NET DES PLACEMENTS	5,574	6,601	11,118	5,486	5,275
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,379	- 0,429	- 0,487	- 0,733	- 0,197
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5,195	6,172	10,631	4,753	5,078
Régularisation du résultat d'exploitation	0,562	- 0,720	- 5,772	- 0,714	- 0,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,757	5,451	4,859	4,038	4,394
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,562	0,720	5,772	0,714	0,684
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-0,181	- 0,018	- 0,345	0,078	- 0,101
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,001	- 0,213	0,053	- 0,085	- 0,140
Frais de négociation de titres	-	- 0,017	- 0,116	- 0,001	- 0,004
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-0,180	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5,015	5,923	10,222	4,745	4,832
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-0,180	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246
Régularisation du résultat non distribuable	-0,028	0,032	0,202	- 0,001	0,067
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,208	- 0,216	- 0,207	- 0,009	- 0,179
Distribution de dividendes	5,451	4,859	4,038	4,394	4,316
Valeur Liquidative	104,162	104,065	103,688	103,074	103,439

4. 3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,680%	0,722%	0,718%	0,697%	0,771%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,392%	0,376%	0,219%	0,601%	0,184%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,380%	5,413%	4,787%	3,898%	4,742%
Actif Net Moyen	7 016 799,492	7 083 867,083	16 497 483,518	29 917 875,881	35 757 997,944

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.5- Institution d'une contribution sociale de solidarité

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2020.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 599 763,742 TND, un actif net de 7 568 059,271TND et un bénéfice net annuel de 364 380,328 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 12 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2020

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 12 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI